



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-431 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS(ES) DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, France Bellefleur, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Labelle à l'effet :

Que le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 avril 2026, le projet de règlement numéro 2026-431 édictant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus(es) de la Municipalité de Labelle et remplaçant le règlement numéro 2022-341, ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

Que l'adoption du règlement numéro 2026-431 édictant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus(es) de la Municipalité de Labelle sera faite lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 13 avril 2026 à 19 h 30, à la salle Wilfrid-Machabée, au 1, rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement numéro 2026-431 au bureau municipal situé au 1, rue du Pont à Labelle, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la Municipalité au <https://municipalite.labelle.qc.ca>.

DONNÉ à Labelle, ce 3^e jour d'avril 2026.

France Bellefleur, CPA
Greffière-trésorière et directrice générale